

BQ, 31 mars 2016

La commission des Lois du Sénat déplore "l'absence d'ouverture de l'Assemblée nationale" sur la réforme des règles applicables à l'élection présidentielle

La commission des Lois du Sénat, que préside M. Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, a rejeté hier la proposition de loi organique de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle, puis a adopté la proposition de loi sur le même sujet après avoir rétabli la version sénatoriale.

De fait, plusieurs points de divergence, mis en exergue lors de la commission mixte paritaire, ont été confirmés en nouvelle lecture. En effet, l'Assemblée nationale a rétabli la semaine dernière son texte, écartant les apports sénatoriaux (cf. BQ du 25/03/2016). Les députés ont notamment supprimé l'égalité de temps de parole des candidats au profit d'un principe d'équité pendant la période dite "intermédiaire", qui s'étend de la proclamation des candidatures par le Conseil constitutionnel à l'ouverture de la campagne officielle. Le Sénat privilégie au contraire le maintien de ce principe, plus juste, sous réserve de réduire la durée de cette période. D'autre part, l'Assemblée a modifié les horaires de fermeture des bureaux de vote en prévoyant un horaire de principe à 19 heures, pouvant être étendu jusqu'à 20 heures par arrêté préfectoral, là où le Sénat a opté pour un horaire unique de fermeture sur le territoire national, fixé par souci de compromis à 19 heures, afin de traiter l'ensemble des électeurs de manière égale.

"Constatant l'absence d'ouverture de l'Assemblée nationale pour mener, à un an du scrutin, la réforme des règles applicables à l'élection présidentielle, la commission des Lois du Sénat a décidé, sur la proposition de son rapporteur, M. Christophe BECHU, sénateur (LR) du Maine-et-Loire, d'opposer la question préalable à ce texte de manière à le rejeter en bloc. S'agissant d'un texte organique, le désaccord du Sénat ne pourra être surmonté qu'à la majorité des membres de l'Assemblée nationale", a rappelé la commission dans un communiqué.